

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-097

Séance du 05 juin 2026

Convoqué le 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance publique en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Sébastien BONNAFFOUX, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Résultat du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes ANDREETTI Yvanna, ARMELLIN Marion, BOU Suzanne, CRESPIN Monique, LUCAS Audrey, ROUX Chantal, Messieurs AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, DECORY Laurent, GALLET Christophe

Absents :

Pouvoirs : Mme DE FROISSARD DE BROISSIA Laurence à Mme ANDREETTI Yvanna, M. LAGIER Fabrice à M. AUBERT Sébastien, M. MEGARNI Stéphane à Mme BOU Suzanne, M. MEYSSIREL Cédric à M. CEAS Benoît

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

## CONVENTION FINANCIERE AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE 05 POUR UNE EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE ET LE RACCORDEMENT DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

**Vu** l'article L2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du SIVOM Territoire d'Energie des Hautes-Alpes SyME05 approuvés par arrêté préfectoral du 13 juin 2025,

**Vu** la délibération du Comité Syndical TE05 en date du 27 juin 2025 organisant les investissements pour l'année 2026 et les contributions des adhérents,

**Vu** la délibération 2025-94CS de TE05 en date du 12 décembre 2025 relative aux participations des communes ou pétitionnaires de droit privé aux travaux de construction de réseaux électriques et communications électroniques,

**Considérant** la demande d'alimentation en énergie électrique en date du 09/03/2025, issue de l'autorisation d'urbanisme n° PC 005 098 25 00001, accordée le 14/05/2025,

**Considérant** la proposition de convention financière n° AUd26-0061-M de Territoire d'énergie des Hautes-Alpes (TE05), qui inclut une participation financière de la commune pour un montant prévisionnel de 5 556 € HT pour un montant total de l'opération s'élevant à 14 795 € HT,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

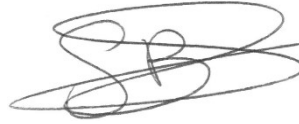
- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière n° AUd26-0061-M avec le Territoire d'énergie des Hautes-Alpes TE05 et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

La Secrétaire de Séance  
Chantal ROUX

Le Maire,  
Sébastien BONNAFFOUX



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Marseille, par courrier, ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible par le site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*